

Produit

CPR ES Biodiversité - F (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

990000133619 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/09/2026.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR ES Biodiversité - F, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée de 99 ans. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR ES Biodiversité, vous investissez dans un portefeuille nourricier du Compartiment Maître CPR Invest – Biodiversity de la SICAV de droit luxembourgeois CPR Invest. A ce titre, l'actif du FCPE CPR ES Biodiversité est investi en totalité et en permanence en actions I EUR - ACC de son compartiment maître.

Conformément à la réglementation en vigueur, un FCPE nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance sera inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion. L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de son Compartiment maître à savoir : obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indice de référence « MSCI World » par une gestion active en investissant sur des actions internationales tout en intégrant des indicateurs d'analyse de durabilité des pratiques en matière de biodiversité.

Afin de réaliser cet objectif, le Compartiment Maître sélectionne au sein d'un univers de départ- constitué des valeurs composant l'indice de référence et comprenant plus de 75% (en poids) de secteurs à forts enjeux biodiversité - des actions de sociétés de tous secteurs (sauf énergie fossile) et de tous pays qui présentent les meilleures perspectives d'appréciation financière parmi celles qui, selon l'analyse de la société de gestion, sont les mieux positionnées de leur secteur pour réduire leurs pressions sur la biodiversité. **Le processus de sélection des titres se décompose comme suit :**

1) Exclusion ESG et environnementale : l'univers de départ est tout d'abord analysé au regard de critères ESG, et plus spécifiquement sur le pilier environnemental, définis conformément à la politique de CPR Asset Management et celle du Groupe Amundi. A l'issue de cette analyse les valeurs présentant les moins bonnes notes ESG et environnementales sont exclues.

2) Analyse de durabilité des pratiques en matière de Biodiversité en deux étapes :

(a) Exclusion spécifique à la biodiversité : l'analyse est ensuite complétée par une approche spécifique à la biodiversité visant à exclure de l'univers (i) les valeurs faisant l'objet de controverses significatives à sévères, portant sur les thématiques globales environnementales et portant sur la chaîne de valeur, (ii) les activités portant préjudice à la biodiversité et enfin (iii) les mauvaises pratiques les plus matérielles autour de la forêt, de l'eau et du climat.

(b) Analyse Empreinte / Trajectoire et Impact : l'univers restant est ensuite analysé selon une méthode propriétaire visant à identifier les entreprises de tous secteurs pour lesquelles l'équipe de gestion dispose de données brutes permettant d'identifier et de qualifier la capacité des entreprises à réduire leurs impacts sur le vivant. Ces valeurs sont alors analysées au regard de trois critères complémentaires pour évaluer l'impact au niveau de l'entreprise : (i) L'empreinte de l'entreprise sur la biodiversité à travers le MSA.km², (ii) la trajectoire biodiversité de l'entreprise (en lien avec la biodiversité rapportées au chiffre d'affaires), et (iii) Les politiques d'entreprises sur les enjeux environnementaux à travers l'étude de questionnaires réalisés par des fournisseurs de données externes.

Ce filtre permet d'exclure de l'univers d'investissement les entreprises dont les pratiques ne sont pas alignées avec les enjeux de biodiversité et de réduire en capitalisation d'au moins 20% par rapport à l'univers de départ.

3) Analyse financière : analyse de l'univers restant sur le plan financier pour ne conserver que les valeurs dont la valorisation est identifiée comme attractive en fonction des conditions de marché.

4) Construction du portefeuille : A l'issue du processus de sélection, le portefeuille du Compartiment est composé entre 80 et 150 valeurs et investi à hauteur de 75% minimum de son actif dans des émetteurs dont le secteur est à forts enjeux biodiversité. Les équipes de gestion ont la possibilité d'investir 10% maximum de l'actif dans des valeurs sélectionnées en dehors de l'univers sous réserve qu'elles respectent l'ensemble des critères biodiversité. La part de l'actif analysée au titre de critères extra-financiers est supérieure à 90%. Le Compartiment s'engage également dans une démarche d'amélioration de 3 indicateurs extra-financiers par rapport à l'indice de référence : la quantité d'eau utilisée rapportée au chiffre d'affaires, le taux de recyclage des déchets et l'intensité carbone.

Enfin, le Compartiment Maître s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

de 75 à 120% sur les marchés actions de toutes zones géographiques (pays émergents : 10% max), de toutes capitalisations et de tous secteurs.

de 0 à 25% en instrument de taux souverains, publics et privés, de toutes zones géographiques (hors pays émergents) libellés en euros, de catégorie « Investment Grade » au moment de l'acquisition, ou considérés comme équivalents selon les critères de la Société de gestion.

Il peut également intervenir sur des instruments dérivés à des fins de couverture et d'exposition. Le compartiment peut également utiliser des titres intégrant des dérivés.

Le Compartiment Maître est également labellisé ISR France. Dans ce cadre, il s'engage à réduire son univers d'investissement d'au moins 30% sur la base de sa méthodologie Biodiversité, de sa propre méthodologie d'analyse ESG interne et des exclusions liées au label ISR France et aux activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat.

Le FCPE ne bénéficie pas du label ISR.

Le FCPE promeut des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure. Pour réaliser ces analyses extra-financières, la société de gestion du Compartiment Maître s'appuie sur des outils propriétaires ainsi que sur des fournisseurs de données et/ou agence de notation ESG dont les analyses se fondent en grande partie sur des données communiquées par les entreprises elles-mêmes et sont donc dépendantes de la qualité de cette information. Pour plus de détail sur les limites méthodologiques, nous vous invitons à vous reporter au Règlement du FCPE.

L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de CPR ES Biodiversité.

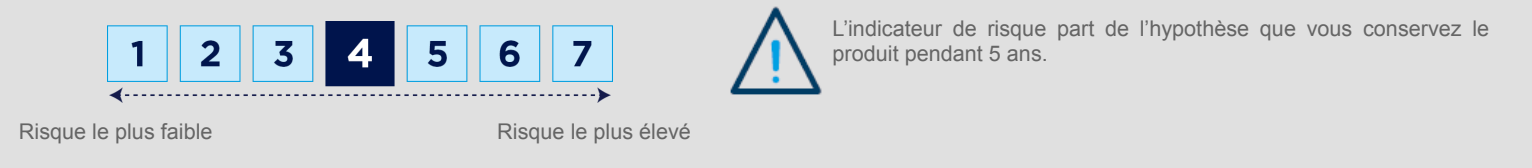
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit et son maître, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit. L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE CPR ES Biodiversité. Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 14:00 (heure de Paris).

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€5 000	€4 240
	Rendement annuel moyen	-50,0%	-15,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 100	€9 850
	Rendement annuel moyen	-19,0%	-0,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 070	€13 960
	Rendement annuel moyen	0,7%	6,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 440	€16 290
	Rendement annuel moyen	34,4%	10,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2025 et le 29/04/2026
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/04/2017 et le 29/04/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€683	€1 897
Incidence des coûts annuels**	6,9%	3,2%

* Période de détention recommandée.
 ** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,08% avant déduction des coûts et de 6,90% après cette déduction.
 Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,93% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	183,07 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »). Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

- Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
 - Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Teneur de comptes : Amundi ESR

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.